



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6456  
18 juin 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

TELEGRAMME EN DATE DU 18 JUIN 1965 ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR LE SECRETAIRE GENERAL DE  
L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS

Conformément à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information du Conseil de sécurité, le texte ci-après du message télégraphique No 172 du Comité spécial de la Dixième Réunion de consultation des ministres des relations extérieures :

"Voici le texte du dernier rapport adressé au Comité spécial par le général Alvim.

Objet : Protestation contre les actions de Caamaño.

Destinataire : Comité spécial de l'Organisation des Etats américains dans la République Dominicaine.

1. Je vous adresse le présent rapport pour protester énergiquement encore une fois contre les nouvelles attaques non provoquées lancées les 15 et 16 juin 1965 par les forces de Caamaño contre des éléments de la Force interaméricaine.

2. Bien que le sens et les motifs de ces attaques échappent sans doute à tous les être humains véritablement épris de paix, elles sont manifestement répréhensibles.

3. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour souligner que les troupes de la Force interaméricaine placées sous mon commandement n'ont pas été parties et ne sont pas parties aux accords de cessez-le-feu conclus entre les forces du colonel Caamaño et celles du général Imbert. Nous sommes ici pour créer les conditions qui permettront à l'OEA de trouver les moyens de résoudre ce problème. C'est pourquoi je ne puis considérer les tirs répétés dirigés contre la Force que comme des attaques contre une mission pacifique.

4. Indépendamment de ce qui précède, je tiens à signaler qu'en violation de la Convention de Genève les forces du colonel Caamaño se servent d'établissements médicaux comme postes de tir pour leurs tireurs isolés.

Ceux-ci ont, à maintes reprises, ouvert le feu sur la zone occupée par les soldats hondurègnes et brésiliens et ont occasionné des pertes parmi ces troupes. Des témoins oculaires impartiaux m'ont donné des preuves de ces actes. L'hôpital utilisé en violation de la Convention de Genève est la maternité San Raphaël où un insigne de la Croix-Rouge est placé bien en évidence. Mes troupes n'ont pas riposté directement contre ces positions : elles ont tiré par-dessus ce bâtiment.

Le Général Commandat,

Hugo Panasco Alvim, Général d'armée

Le représentant spécial du Brésil,

Ilman Penna Marinho

Le représentant spécial du Salvador,

Ramón de Clairmont Duenas

Le représentant spécial des Etats-Unis,

Ellsworth Bunker"

Veillez agréer, etc.

Le secrétaire général de l'Organisation  
des Etats américains,

José A. MORA

